



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Bureau du 14 Juin 2023

Délibération n° 2023-17

\*\*\*\*\*

**Étaient présents :**

Administrateurs présents : Max Roustan - Bernard Saleix - Richard Hillaire - Marie-Christine Peyric - Jean-Claude Auribault - Max Bordary

**Absent excusé :**

Christophe Rivenq

**Assistaient à la séance avec voix consultative :**

Cédric Veyrenc - Directeur Général par intérim  
Cyril Laurent - Christel Lorca

**Secrétariat assuré par :** Sylvie Iaquina

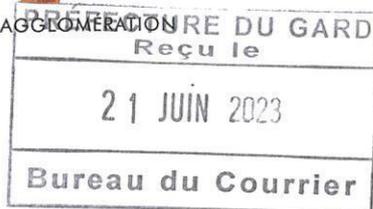
**AUTORISATION D'EMPRUNT**

**Réalisation d'un contrat de prêt d'un montant total de 418 222,00 € consenti par la Caisse des dépôts et consignations pour le financement d'une opération de construction de 4 logements collectifs situés place de l'Eglise à St Michel d'Euzet.**

*Le Bureau du Conseil d'Administration, après avoir pris connaissance du rapport N° 2023-17 annexé et après en avoir délibéré :*

-Autorise le Directeur Général à signer le contrat de prêt réglant les conditions de ce contrat et les demandes de réalisation de fonds.





Séance du 14 juin 2023  
Rapport n°2023-17

### AUTORISATION D'EMPRUNT

Réalisation d'un Contrat de Prêt d'un montant total de 418 222,00 € consenti par la Caisse de dépôts et consignations pour le financement d'une opération de construction de 4 Logement collectifs situé Place de l'Eglise à Saint Michel d'Euzet.

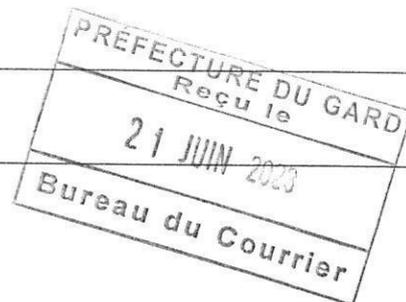
Pour le financement de cette opération, le Directeur Général par intérim de Logis Cévenols est invité à réaliser auprès de la Caisse des dépôts et consignations un Contrat de Prêt composé de 4 Lignes du Prêt pour un montant total de 418 222,00 € et dont les caractéristiques financières sont les suivantes :

#### Ligne du Prêt 1 :

<b>Ligne du Prêt</b>	<b>CPLS</b>
<b>Montant :</b>	118 855,00 euros
<b>Durée :</b>	40 ans
Si avec préfinancement :	
-Durée de la phase de préfinancement :	0
-Durée de la phase d'amortissement :	0
<i>Dont durée de la phase du différé d'amortissement :</i>	
<b>Périodicité des échéances :</b>	Annuelle
<b>Index :</b>	<b>Livret A</b>
<b>Taux d'intérêt actuariel annuel :</b>	<b>Taux du Livret A</b> en vigueur à la date d'effet du Contrat de Prêt + 1,11 % <i>Révision du taux d'intérêt à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux d'intérêt puisse être inférieur à 0%</i>
<b>Typologie Gissler :</b>	<b>1A</b>
<b>Profil d'amortissement :</b>	▪ <b>Echéance prioritaire (intérêts différés) :</b> si le montant des intérêts calculés est supérieur au montant de l'échéance, la différence est stockée sous forme d'intérêts différés
<b>Modalité de révision :</b>	<i>Double révisabilité limitée (DL)</i>
<b>Taux de progressivité de l'échéance :</b>	Si profil « Echéance prioritaire (intérêts différés) ou échéance et intérêts prioritaires » : ▪ Si DL : de 0 % à 0,50 % maximum (actualisable à l'émission et à la date d'effet du Contrat de Prêt en cas de variation du taux du Livret A) <i>Révision du taux de progressivité à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux de progressivité puisse être inférieur à 0 %.</i> Si profil « amortissement prioritaire » : Sans objet

Ligne du Prêt 2 :

<b>Ligne du Prêt</b>	<b>PLS</b>
<b>Montant :</b>	208 949,00 euros
<b>Durée :</b>	40 ans
Si avec préfinancement :	
-Durée de la phase de préfinancement:	
-Durée de la phase d'amortissement :	0
<i>Dont durée de la phase du différé d'amortissement :</i>	
<b>Périodicité des échéances :</b>	Annuelle
<b>Index :</b>	<b>Livret A</b>
<b>Taux d'intérêt actuariel annuel :</b>	<b>Taux du Livret A</b> en vigueur à la date d'effet du Contrat de Prêt + 1,11 % <i>Révision du taux d'intérêt à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux d'intérêt puisse être inférieur à 0%</i>
<b>Typologie Gissler :</b>	<b>1A</b>
<b>Profil d'amortissement :</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <b>Echéance prioritaire (intérêts différés) :</b> si le montant des intérêts calculés est supérieur au montant de l'échéance, la différence est stockée sous forme d'intérêts différés</li> </ul>
<b>Modalité de révision :</b>	<i>Double révisabilité limitée (DL)</i>
<b>Taux de progressivité de l'échéance :</b>	Si profil « Echéance prioritaire (intérêts différés) ou échéance et intérêts prioritaires » : <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Si DL : de 0 % à 0,50 % maximum (actualisable à l'émission et à la date d'effet du Contrat de Prêt en cas de variation du taux du Livret A)</li> </ul> <i>Révision du taux de progressivité à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux de progressivité puisse être inférieur à 0 %.</i> Si profil « amortissement prioritaire » : Sans objet

Ligne du Prêt 3 :

<b>Ligne du Prêt</b>	<b>PLS Foncier</b>
<b>Montant :</b>	70 418,00 euros
<b>Durée :</b>	50 ans
Si avec préfinancement :	
-Durée de la phase de préfinancement:	
-Durée de la phase d'amortissement :	0
<i>Dont durée de la phase du différé d'amortissement :</i>	
<b>Périodicité des échéances :</b>	Annuelle
<b>Index :</b>	<b>Livret A</b>
<b>Taux d'intérêt actuariel annuel :</b>	<b>Taux du Livret A</b> en vigueur à la date d'effet du Contrat de Prêt + 1,11 % <i>Révision du taux d'intérêt à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux d'intérêt puisse être inférieur à 0%</i>
<b>Typologie Gissler :</b>	<b>1A</b>
<b>Profil d'amortissement :</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <b>Echéance prioritaire (intérêts différés) :</b> si le montant des intérêts calculés est supérieur au montant de l'échéance, la différence est stockée sous forme d'intérêts différés</li> </ul>
<b>Modalité de révision :</b>	<i>Double révisabilité limitée (DL)</i>

<b>Taux de progressivité de l'échéance :</b>	<p>Si profil « Echéance prioritaire (intérêts différés) <b>ou</b> échéance et intérêts prioritaires » :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Si DL : de 0 % à 0,50 % maximum (actualisable à l'émission et à la date d'effet du Contrat de Prêt en cas de variation du taux du Livret A)</li> </ul> <p><i>Révision du taux de progressivité à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux de progressivité puisse être inférieur à 0 %.</i></p> <p>Si profil « amortissement prioritaire » : Sans objet</p>
----------------------------------------------	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

#### Ligne du Prêt 4 :

<b>Ligne du Prêt</b>	<b>PHB 2.0 (3<sup>ème</sup> tranche)</b>
<b>Montant :</b>	20 000,00 euros
<b>Durée totale de la Ligne du Prêt:</b> avec	40 ans
<b>1<sup>ère</sup> période de la phase d'amortissement :</b> - Durée de la phase d'amortissement : <i>Dont durée de la phase du différé d'amortissement :</i>	20 ans
<b>2<sup>nde</sup> période de la phase d'amortissement :</b> - Durée de la phase d'amortissement :	20 ans
<b>Périodicité des échéances :</b>	Annuelle
<b>Index :</b>	<b>Taux fixe</b>
<b>1<sup>ère</sup> période de la phase d'amortissement :</b>	
<b>2<sup>nde</sup> période de la phase d'amortissement :</b>	<b>Livret A</b>
<b>Taux d'intérêt actuariel annuel</b>	
<b>1<sup>ère</sup> période de la phase d'amortissement :</b>	<b>Taux fixe de 0 %</b>
<b>2<sup>nde</sup> période de la phase d'amortissement :</b>	<b>Taux du Livret A</b> en vigueur à la date du premier jour de la seconde période + <b>0,60 %</b>
	<i>Révision du taux d'intérêt à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux d'intérêt puisse être inférieur à 0%</i>
<b>Typologie Gissler :</b>	<b>1A</b>
<b>Profil d'amortissement</b>	
<b>1<sup>ère</sup> période d'amortissement :</b>	▪ <b>Amortissement prioritaire</b>
<b>2<sup>nde</sup> période d'amortissement :</b>	▪ <b>Amortissement prioritaire</b>
<b>Modalité de révision pour la 2<sup>nde</sup> période d'amortissement :</b>	Simple révisabilité (SR)
<b>Taux de progressivité de l'échéance pour la 2<sup>nde</sup> période d'amortissement :</b>	<b>Si SR: 0%</b> <i>Révision du taux de progressivité à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux de progressivité puisse être inférieur à 0 %.</i>

#### **Il est proposé au Bureau du Conseil d'Administration :**

- D'autoriser le Directeur Général à signer le contrat de prêt réglant les conditions de ce contrat et les demandes de réalisation de fonds.

